

AVIS DES SOCIETES

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V, Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du **18 mai 2006**, l'AMEN BANK publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2005 tels qu'ils sont présentés par le Conseil.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2005 comme suit :

Bénéfice de l'exercice	19 444 308,770
Report à nouveau 2004	1 165,421
Bénéfice à répartir	19 445 474,191
Réserve à régime spécial	612 621,670
Dividendes statutaires	3 500 000,000
Super dividendes	2 100 000,000
Fonds social	750 000,000
Fonds de retraite	300 000,000
Réserves extraordinaires	12 182 000,000
Report à nouveau 2005	852,521

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes, des superdividendes pour le 1^{er} juin 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 100 millions de dinars. Elle délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions précitées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Quatrième Résolution

Les mandats des Administrateurs :

- Monsieur NEJI M'HIRI,
- Monsieur MONJI LOUKIL,
- Monsieur MAHMOUD BABBOU,
- La Société PARENIN,
- La Société COMAR,
- La Société LE PNEU

venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de les renouveler pour une durée de 3 ans aux mêmes conditions.

Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Cinquième Résolution

En application des dispositions de l'article 13 ter de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'Assemblée Générale Ordinaire décide et nomme le cabinet "les commissaires aux comptes associés M.T.B.F membre de Price waterhouse Coopers " comme co-commissaire aux comptes pour une durée de trois ans.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Sixième Résolution

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration d'AMEN BANK à acheter et à revendre ses propres actions pour réguler le cours en bourse, et le mandate pour en fixer les modalités, dans les limites autorisées par les textes susmentionnés, et notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés du groupe AMEN BANK arrêtés au 31 décembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe pour l'année 2006 le montant des jetons de présence à 180 mille dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à un montant global de 25 mille dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

(unité : en 1000 DT)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>VARIATIONS</u>	<u>%</u>
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC,CCP ET TG T	3.1	50 006	53 375	-3 369	-6,3
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	105 447	122 541	-17 094	-13,9
AC3- Créances sur clientèle	3.3	1 633 373	1 522 035	111 338	7,3
AC4- Portefeuille-titres commercial	3.4	4 558	11 047	-6 489	-58,7
AC5- Portefeuille d'investissement	3.5	257 456	224 915	32 541	14,5
AC6- Valeurs immobilisées	3.6	70 221	71 612	-1 391	-1,9
AC7- Autres actifs	3.7	15 919	27 262	-11 343	-41,6
TOTAL ACTIF		2 136 980	2 032 787	104 193	5,1

<u>PASSIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>VARIATIONS</u>	<u>%</u>
PA1- Banque centrale et CCP	4.1			0	0,0
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	30 180	30 661	-481	-1,6
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	4.3	1 690 078	1 617 689	72 389	4,5
PA4- Emprunts et ressources spéciales	4.4	197 447	177 620	19 827	11,2
PA5- Autres passifs	4.5	14 307	15 448	-1 141	-7,4
TOTAL PASSIF		1 932 012	1 841 418	90 594	4,9

<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>NOTE</u>	<u>31/12/2005</u>	<u>31/12/2004</u>	<u>VARIATIONS</u>	<u>%</u>
CP1- Capital	5	70 000	70 000	0	0,0
CP2- Réserves	5	134 544	120 945	13 599	11,2
CP3- Actions propres	5	0	0	0	0,0
CP4- Réévaluation	5	423	423	0	0,0
CP5- Résultats reportés	5	1	1	0	0,0
CP6- Résultat de l'exercice	5	0	0	0	0,0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		204 968	191 369	13 599	7,1
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 136 980	2 032 787	104 193	5,1

III - L'état d'évolution des capitaux propres.

	<u>CAPITAL SOCIAL</u>	<u>RESERVE LEGALE</u>	<u>AUTRES RESERVES</u>	<u>ACTIONS PROPRES</u>	<u>FONDS SOCIAL ET DE RETRAITE</u>	<u>REPORT</u>	<u>RESULTAT DE LA PERIODE</u>	<u>TOTAL</u>
SOLDE AU 31/12/2005 (avant affect)	70 000	10 189	100 303	0	10 631	1	19 444	210 568
Affectation AGO du 27 mai 2006		0	12 794			0	-12 794	0
Dividendes							-5 600	-5 600
Mouvement Fonds social et de retraite					1050		-1050	0
Mouvement actions propres				0				0
SOLDE AU 31/12/2005 (après affect)	70 000	10 189	113 097	0	11 681	1	0	204 968

(*) Des retraits de 245 MD ont été opérés sur fonds de retraite au cours de l'exercice 2005.